Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_125-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_125

OBJET :

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

Vente du lot 10 à la Société MAZINGARBE dans la zone d'activité INNOVA'PARK à CYSOING

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_125-DE

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

Vente du lot 10 à la Société MAZINGARBE dans la zone d'activité INNOVA'PARK à CYSOING

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING,

Considérant qu'il est proposé de céder le lot n°10 d'INNOVA'PARK, au prix de 45 € HT/m² conformément à la politique de commercialisation des terrains d'INNOVA'PARK.

Que l'emprise totale vendue est 4 754 m² pour un prix 45 € HT/m² soit un total de 204 422 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA sur la marge de 29 166,10 €, soit un prix TTC de 233 588,10 € TTC.

Considérant qu'il s'agit des parcelle ZM171, 176 181, 187 à CYSOING.

Vu l'avis 2020-168V 0023 du service des Domaines, en date du 21 janvier 2020, évaluant les terrains à 45 €/m².

Considérant que l'acquéreur est la société MAZINGARBE, qui est une entreprise d'électricité générale, éclairage public, alarmes incendie, domotique, bornes électriques, actuellement installée à SAINGHIN-EN-MELANTOIS.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission Développement économique du 1er juin 2021.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- ***Acter la vente du lot n°10 du parc d'activité INNOVA'PARK au profit de à la société MAZINGARBE ou toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer dans les conditions ci-dessus énoncées.***
- ***Autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,***
- ***Mandater Maitre POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la rédaction de l'acte de vente.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Luc FOUTRY